



CONSEIL COMMUNAL  
DE NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 07 décembre 2018

Présidence : M. Manuel Hayoz

\*\*\*\*\*

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité N° 06-2018, du 12 novembre 2018, relatif à la construction du canal du Haut-Lac;
- ayant entendu le rapport de la commission des finances et gestion;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour;

DÉCIDE

- d'accepter le préavis N° 06-2018, du 12 novembre 2018 relatif à la construction du canal du Haut-Lac tel que présenté ;
- d'autoriser la Municipalité à financer les travaux de l'entreprise de correction fluviale à partir du Lac jusqu'au lieu-dit le Châtelet;
- d'octroyer à cet effet, à la Municipalité, un crédit d'investissement de Fr. 150'000.00. (Etudes : Fr. 28'000.-; Travaux : Fr. 122'000.-);
- de financer ce montant de Fr. 150'000.00 par la trésorerie courante ou par emprunt.
- D'amortir l'investissement net de Fr. 150'000.00 sur une période de 30 (trente) ans, à raison de Fr. 5'000.00 par année, la première fois au budget 2020.

Ainsi délibéré et admis, à main levée à la majorité, moyennant un avis contraire, aucune abstention, en séance du 07 décembre 2018.

\*\*\*\*\*

Noville, le 07 décembre 2018

Extrait conforme :

L'attestent :

Le Président

M. Hayoz



La Secrétaire :

E. Bernard